



La Belgique Tricheuse : Baliverne!

2011/87
09 | 11 | 2011



Jean Hindriks démonte la fausse rumeur des comptes belges falsifiés.



Jean Hindriks
Senior Fellow
Itinera Institute

Après l'affaire cet été du concombres tueur venu d'Espagne, voici que des scientifiques allemands suspectent la qualité des données économiques de la Belgique. A nouveau la rumeur nous vient d'Allemagne, et à nouveau cette rumeur est infondée. Dans cet article je souhaite réagir à l'accusation assez grave (et hautement toxique) reprise par plusieurs médias belges mais aussi à l'étranger selon lesquels "comme la Grèce la Belgique aurait falsifié des données économiques" (Trends Mardi 25 octobre).

Un petit mot d'explication:

Cette affirmation se base sur un article publié dans la German Economic Review (Septembre 2011) du professeur Gernot Brähler et ses associés, qui ont comparé, des séries de 156 données budgétaires et fiscales des autorités publiques de 16 pays de la zone euro entre 1999 et 2009. Ils se

sont basés sur la loi de Benford qui permet de trouver d'éventuelles irrégularités dans des bases de données comptables. Selon cette loi statistique la chance d'avoir un nombre commençant par 1 dans de grandes listes de nombres était de 30%, celle d'avoir un nombre commençant par 2 est deux fois plus faible soit 15% et ainsi de suite jusqu'à 4,6% pour le chiffre 9, le moins probable. L'idée repose sur l'hypothèse que les variables augmentent à un taux constant. En effet passer de 1 à 2 implique une hausse de 100% tandis que passer de 2 à 3 implique une hausse de 50% et de 3 à 4 une hausse de 33% ...ce qui implique qu'on doit observer deux fois plus de chiffres commençant par 1 que par 2 et ainsi de suite.

Cela peut sembler compliquer mais ce qu'il faut retenir c'est que cette loi de Benford s'applique quand les données sont soumises

“

La rumeur des comptes belges falsifiés n'a pas plus de fondement que celle du concombreur cet été.

”

à une croissance continue sans rupture. Notre professeur allemand suppose donc que “dans le cas de fausses données, la répartition ne correspond pas à la loi de Benford”. Le résultat pour la

Grèce est éloquent puisque ce pays présente les données budgétaires les plus éloignées de la loi de Benford

ce qui semble confirmer que certaines données étaient fausses. Selon le professeur “La Grèce est entrée dans la zone euro en 2001 grâce à de fausses informations”. Ce résultat a été confirmé plus tard par l'Office des statistiques européen qui a prouvé que la Grèce avait manipulé ses comptes ce qui amène le professeur à penser que cette découverte via la loi de Benford pourraient aussi s'appliquer (dans d'autres cas). C'est ici que la Belgique entre en scène car l'écart pour la Belgique par rapport aux résultats attendus serait presque aussi important que la Grèce. Certain n'hésite donc pas à supposer que la Belgique aurait falsifié ses données économiques comme la Grèce.

Réactions à cette accusation.

1. Le FMI a dans une étude de 2009 a déjà clairement établi que la loi de Benford n'était pas un bon test pour vérifier la qualité des données économiques, en

particulier parce que ces données sont soumises à des chocs (après crises) qui créent une rupture dans la distribution attendu de Benford. Le FMI conclut son rapport comme suit

“Non conformity with Benford's law should not be interpreted as a reliable indication of poor quality in macroeconomic data.”

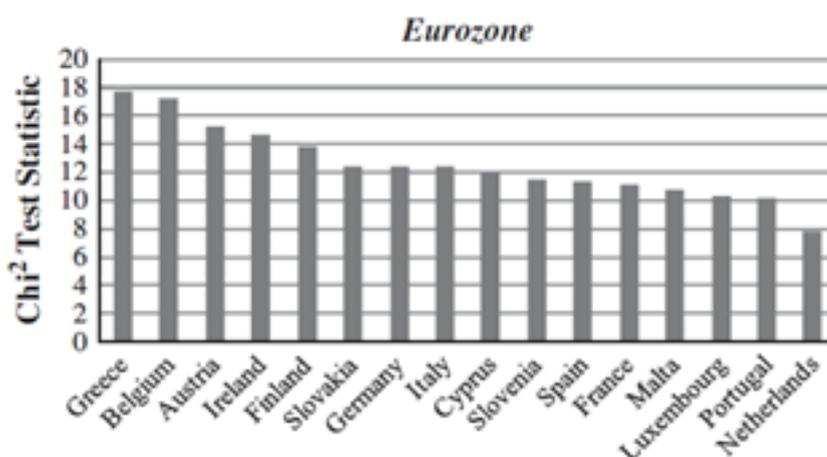
2. La Belgique s'écarte le plus de la distribution attendue de Benford sur la période 2000-2006, mais s'écarte le moins sur la période 2007-2009 que les autres pays de l'euro zone. Ce qui semble expliquer cette déviation c'est tout simplement les politiques “one shot” du gouvernement Verhofstadt qui cherchent à respecter la norme du déficit budgétaire de 3% par des mesures temporaires. Ces mesures temporaires créent des ruptures de séries et expliquent la déviation de la loi de Benford.

En bref si la Grèce et la Belgique ne respectent pas cette loi de Benford c'est pour deux raisons bien distinctes. Dans le cas de la Grèce la falsification des données a été établie ; mais dans le cas belge c'est le recours à des mesures temporaires d'ajustement de nos finances publiques sur la norme de déficit de 3%. Le respect de cette norme de déficit nous éloigne de la norme de Benford, mais cela n'indique aucunement qu'il y a falsification des données. En fait l'ensemble des pays de l'euro

zone s'éloigne de la loi de Benford contrairement aux pays hors de l'euro zone.

Une dernière remarque s'impose sur cette étude. Elle ne satisfait pas au critère scientifique de vérifiabilité de l'analyse. En effet ce qui fonde la crédibilité scientifique d'une analyse c'est la possibilité de reproduire les résultats. Dans le cas d'espèce c'est tout simplement impossible car les données macro-économiques utilisées ne sont pas clairement spécifiées.

Graphique : Taux de déviation de la norme de Benford dans la zone Euro.



Source: Rauch et al (2011) « Fact and fiction in EU-Governmental economic data » German Economic Review vol 12.

Jean Hindriks, (UCL et itinera Institute)

***Publié dans l'écho du 8 novembre 2011*

Pour une croissance économique et une protection sociale durables